

DIRECTION GENERALE des SERVICES
SECRETARIAT GENERAL
JR/CV/290915PVExtraits

Compte-Rendu **AFFICHE** en **MAIRIE ANNEXE** le :
02.10.15

AUBAGNE, le 30 Septembre 2015

**EXTRAITS du PROCES-VERBAL
de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
du 29 SEPTEMBRE 2015**

La séance du Conseil Municipal, installée à l'Espace Bras d'Or, est ouverte à 18 heures, présidée par M. Gérard GAZAY, Maire, qui procède à l'appel nominal des Conseillers Municipaux.

Nombre de Conseillers en exercice 43
Présents 43

Après la délibération n° 05-290915, départ de :
M. Patrick ARNOUX avec procuration à Mme Stéphanie HARKANE

Présents 42
Excusés 1

Après la délibération n° 05-290915, départ de :
M. Jean-Marie ORIHUEL avec procuration à M. Gérard RAMPAL

Présents 41
Excusés 2

--- ooo O ooo ---

M. Le Maire : L'appel fait, le quorum atteint, nous pouvons donc démarrer le Conseil Municipal.

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du **29 Juin 2015**, soumis à l'approbation des élus, est adopté à l'unanimité.

Comme le règlement l'exige, je propose de désigner le secrétaire de séance. C'est notre benjamin, Giovanni SCHIPANI, qui fera office de secrétaire s'il le veut bien. Merci à M. SCHIPANI qui accepte bien volontiers de remplir cette charge de secrétaire.

Je vous rappelle que les dates prévisionnelles des prochains conseils municipaux de fin d'année sont les deux suivantes : les Mardi 27 Octobre et Mardi 15 Décembre, à 18 heures.

Dans vos chemises, vous avez trouvé :

- Un nouvel exemplaire du projet de convention portant sur le jumelage entre la Ville d'AUBAGNE et la Ville d'ARGENTONA. (délibération n° 03-290915).
- Un nouvel exemplaire du projet de délibération n° 07-290915, portant sur le « déclassement du domaine public communal d'un terrain à La Tourtelle / Projet ancien bâtiment CAMI », avec le numéro du cadastre).

Ces documents se substituent aux documents que vous avez reçus.

Nous pouvons passer maintenant à l'examen de l'Ordre du Jour du Conseil Municipal.

--- ooo O ooo ---

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

01-290915 - Sur le rapport de M. Le Maire -

Election des Conseillers Métropolitains de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence : Désignation des 5 représentants de la Ville.

La Loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, prévoit que les Conseillers Métropolitains de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, créée par décret n° 2015-1085 du 28 Août 2015, soient désignés ou élus, dans les conditions prévues à l'Article L.5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, au plus tard deux mois après la promulgation de la loi.

Les communes pour lesquelles le nombre de conseillers métropolitains est différent du nombre de conseillers communautaires actuels devront donc procéder à l'élection de leurs représentants avant le 8 octobre 2015.

C'est l'objet de cette délibération.

Je rappelle que les Conseillers Métropolitains sont élus parmi les conseillers communautaires sortants, au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

La parité des listes n'est pas requise et les listes peuvent être incomplètes.

.../...

La Commune d'Aubagne dispose de 5 sièges au Conseil Métropolitain de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence. Ainsi, elle doit procéder par un vote de son Conseil Municipal à leur élection après dépôt des différentes listes de candidats.

Par ordre de dépôt, je vous précise les quatre listes qui ont été remises :

- La Liste de la « Majorité Municipale »

Avec pour candidats :
Gérard GAZAY,
Sylvia BARTHELEMY
Alain ROUSSET
Sophie ARTARIA
Danielle MENET

- La Liste « Socialiste et Démocrate »

Avec pour candidats :
Stéphanie HARKANE
Patrick ARNOUX

- La Liste « Aubagne Alternative Sociale et Ecologiste »

Avec pour candidats :
Magali GIOVANNANGELI
Denis GRANDJEAN
Hélène LUNETTA
Daniel FONTAINE

- La Liste « Bleu Marine »

Avec pour candidat :
Joëlle MELIN

Vous trouverez dans vos chemises les bulletins de vote.

J'invite maintenant LE CONSEIL MUNICIPAL à procéder à l'élection des Conseillers Métropolitains.

Le vote a eu lieu à bulletins secrets.

Après le vote, j'inviterai M. Alain GREGOIRE et M. Léo MOURNAUD, ainsi que M. Giovanni SCHIPANI et M. Elyes FERCHICHI, les deux plus âgés et les deux plus jeunes membres du Conseil Municipal à rejoindre la table du dépouillement.

Ils peuvent naturellement être rejoints par un représentant des groupes d'opposition.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

Votants 43
 dont procuration 0
 Suffrages exprimés 43
 Bulletins blancs 0

Le quotient est de $43 : 5 = 8,6$.

Ont obtenu :

- Liste de la « Majorité Municipale » 32 VOIX, soit 3 sièges
- Liste « Socialiste et Démocrate » 4 VOIX, soit 0 siège
- Liste « Aubagne Alternative Sociale et Ecologiste » . 5 VOIX, soit 0 siège
- Liste « Bleu Marine » 2 VOIX, soit 0 siège

Reste 2 sièges à pourvoir

- Liste de la « Majorité Municipale » $32 : 3+1 = 8$
- Liste « Socialiste et Démocrate » $4 : 0+1 = 4$
- Liste « Aubagne Alternative Sociale et Ecologiste » $5 : 0+1 = 5$
- Liste « Bleu Marine » $2 : 0+1 = 2$

Le quatrième siège est attribué à la Liste de la « Majorité Municipale » ayant la plus forte moyenne.

Reste 1 siège à pourvoir

- Liste de la « Majorité Municipale » $32 : 4+1 = 6,4$
- Liste « Socialiste et Démocrate » $4 : 0+1 = 4$
- Liste « Aubagne Alternative Sociale et Ecologiste » $5 : 0+1 = 5$
- Liste « Bleu Marine » $2 : 0+1 = 2$

Le cinquième siège est attribué à la Liste de la « Majorité Municipale » ayant la plus forte moyenne.

Monsieur Le Maire déclare élus en qualité de Conseillers Métropolitains :

- Liste de la « Majorité Municipale » :
 Monsieur Gérard GAZAY
 Madame Sylvia BARTHELEMY
 Monsieur Alain ROUSSET
 Madame Sophie ARTARIA-AMARANTINIS
 Madame Danielle MENET

02-290915 - Sur le rapport de M. Elyes FERCHICHI, Conseiller Municipal -
Adhésion à l'Association « Villes-Internet ».

Par cette délibération, il est proposé que la Ville adhère à l'association Villes Internet qui a pour objet de coordonner le développement et l'animation d'un réseau des acteurs de l'internet citoyen, d'intérêt général et de service public, et tout particulièrement des élus et agents des collectivités qui animent le territoire public.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **02-290915** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mmes WECKER et MELIN.

03-290915 - Sur le rapport de M. Le Maire -
Convention de jumelage entre la Ville d'AUBAGNE et
la Ville d'ARGENTONA.

Cette délibération permet la conclusion d'une convention de jumelage avec la ville espagnole d'Argentona, dont l'activité est également largement tournée vers le travail de l'argile.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **03-290915** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « URBANISME, DROITS DES SOLS, LOGEMENT »

04-290915 & 05-290915 - Sur les rapports de M. Le Maire -
Projet Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) des Gargues :
 - Avis sur le dossier de réalisation.
 - Avis sur le Programme des Equipements Publics.

Ces deux délibérations visent à émettre un avis, d'une part, sur le dossier de réalisation de la Z.A.C., transmis par l'opérateur et, d'autre part, sur le Programme des Equipements Publics.

La délibération n° 04-290915 a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **04-290915** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de Mme BARTHELEMY, M. FONTAINE, Mmes AIT-ABBAS, LUNETTA, GIOVANNANGELI, M. GRANDJEAN ; Abstentions de MM. ARNOUX, ORIHUEL, RAMPAL, Mme HARKANE.

La délibération n° **05-290915** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de M. FONTAINE, Mmes AIT-ABBAS, LUNETTA, GIOVANNANGELI, M. GRANDJEAN ; Abstention de MM. ARNOUX, ORIHUEL, RAMPAL, Mme HARKANE.

06-290915 - Sur le rapport de Mme Jeannine LEVASSEUR, Adjointe au Maire -
Convention d'intervention foncière pour l'ilot centre-ville-gare
d'Aubagne entre l'E.P.F. PACA, la Communauté d'Agglomération du Pays
d'Aubagne et de l'Etoile et la Commune d'Aubagne.

Le partenariat engagé entre la Commune d'Aubagne, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et l'Etablissement Public Foncier Provence Alpes Côte d'Azur vise à la mise en œuvre d'une politique foncière en lien avec les enjeux de renouvellement urbain du centre-ville d'Aubagne.

Cette délibération a donc pour objet la conclusion et la signature de la convention d'intervention foncière sur le périmètre Centre-Ville Gare d'Aubagne.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **06-290915** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de M. FONTAINE, Mmes AIT-ABBAS, LUNETTA, GIOVANNANGELI, M. GRANDJEAN ; Abstention de Mmes WECKER et MELIN.

07-290915 - Sur le rapport de Mme Jeannine LEVASSEUR, Adjointe au Maire -
Projet ancien bâtiment CAMI : Déclassement du domaine public communal
d'un terrain à La Tourtelle.

Dans le cadre d'une opération de réhabilitation de l'ancien bâtiment des usines CAMI, pour la création d'activités, un délaissé de voirie de 858 m² en bordure de la RN8 est nécessaire à la desserte de ce programme.

Par cette délibération, il est proposé le déclassement du domaine public routier en vue de la cession de la parcelle après incorporation au domaine privé communal.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **07-290915** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstention de Mmes WECKER et MELIN.

COMMISSION « FINANCES BUDGET ECONOMIE »

08-290915 - Sur le rapport de Mme Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Délibération fixant le coefficient multiplicateur pour 2015 de la taxe sur
la consommation finale de l'électricité.

A compter du 1^{er} Janvier 2016, dans le cadre du nouveau régime de taxation de la consommation d'électricité, une taxe locale sur la consommation finale d'électricité se substituant à l'ancienne taxe est créée. Les communes compétentes pour la percevoir ne peuvent choisir un coefficient unique autre qu'une des valeurs imposée par la loi.

Par cette délibération, il est proposé de fixer le coefficient multiplicateur de cette taxe communale sur la consommation finale d'électricité à 8,50 conformément aux nouvelles règles fiscales issues de la loi de finances 2014.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **08-290915** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Abstention de MM. ORIHUEL, RAMPAL, Mme HARKANE (2) ; Vote contre de Mmes WECKER et MELIN.

COMMISSION « QUALITE DE VIE ET AGRICULTURE »

09-290915 - Sur le rapport de M. Laurent COLOMBANI, Conseiller Municipal - Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune.

Le Contrat de Rivière du Bassin Versant de l'Huveaune constitue la déclinaison opérationnelle du Programme de Mesures du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux pour le bassin versant de l'Huveaune, ainsi qu'un engagement de l'ensemble des partenaires concernés dans la réalisation d'un programme d'actions répondant aux objectifs et enjeux énoncés pour le territoire. Il prévoit un programme de 17,7 M.€. pour la première phase (2015-2017) et correspond à la mise en œuvre d'une gestion concertée de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle pertinente du bassin versant de l'Huveaune.

De nombreuses actions développées et financées dans le cadre du Contrat de Rivière vont permettre à la Ville d'Aubagne d'impulser plusieurs projets.

C'est pourquoi, cette délibération permet la signature du Contrat de Rivière et propose d'approuver le contenu de l'engagement contractuel.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **09-290915** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « SECURITE »

10-290915 - Sur le rapport de M. Vincent RUSCONI, Adjoint au Maire - Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.I.S.P.D.) : Versement de la participation aux associations.

Cette délibération propose donc de verser la contribution de la Ville d'Aubagne aux associations et organismes qui assument une mission définie dans un cadre contractuel, au titre de la programmation 2015 du C.I.S.P.D.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **10-290915** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de Mmes WECKER et MELIN.

11-290915 - Sur le rapport de M. Vincent RUSCONI, Adjoint au Maire -

Versement de la participation financière de la ville aux organismes porteurs des actions retenues dans la programmation 2015 du Contrat de Ville.

Par cette délibération, liée à la précédente, il est proposé verser la contribution de la Ville d'Aubagne aux associations et organismes porteurs des actions retenues au titre de la programmation 2015 du Contrat de Ville.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **11-290915** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mmes WECKER et MELIN.

12-290915 - Sur le rapport de M. Laurent COLOMBANI, Conseiller Municipal -
Mise en place et tarification de Disques Bleus.

Dans le cadre de la mise en place, à titre expérimental, jusqu'à la fin 2015, d'un dispositif de stationnement « Zone Bleue », cette délibération propose de fixer les tarifs de vente de ces disques bleus et de les approuver.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **12-290915** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de M. FONTAINE, Mmes AIT-ABBAS, LUNETTA, GIOVANNANGELI, M. GRANDJEAN.

COMMISSION « CULTURE, PATRIMOINE ET TRADITIONS »**13-290915 - Sur le rapport de M. Philippe AMY, Adjoint au Maire -**

Demande de subventions auprès de partenaires et institutions dans le cadre de l'organisation des événements et des manifestations culturelles.

Cette délibération autorise le Conseil Municipal à solliciter des soutiens financiers sous forme de subvention au titre de l'année 2015 et à engager les démarches auprès de différents partenaires : Centre National du Livre, D.R.A.C., Conseil Régional, Conseil Départemental. Plusieurs domaines de sa politique culturelle sont concernés :

- Optimiser le fonctionnement des équipements culturels municipaux ;
- Pérenniser de grandes manifestations et événements au titre du spectacle vivant ;
- Conforter et développer la lecture publique.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **13-290915** est adoptée à l'UNANIMITE.

**14-290915 - Sur le rapport de M. Philippe AMY, Adjoint au Maire -
Subvention exceptionnelle à l'Association « Zone et Compagnie » pour le
projet René Panthère :**

Par cette délibération, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2.500 euros à l'Association « Zone et Compagnie » qui, dans le cadre de son spectacle « René Panthère », participe au rayonnement de la Ville d'Aubagne.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **14-290915** est adoptée à l'UNANIMITE.

**15-290915 - Sur le rapport de Mme Geneviève MORFIN, Adjointe au Maire -
Organisation du concours « Noël Illumine Aubagne ».**

La Ville d'Aubagne organise chaque année au moment des Fêtes de Noël un concours d'illuminations intitulé « Noël Illumine Aubagne ». Il se déroulera cette année du 1^{er} Décembre 2015 au 2 Janvier 2016.

A cette fin, cette délibération propose d'approuver les termes du règlement dudit concours.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **15-290915** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « POLITIQUE SOCIALE ET PETITE ENFANCE »

**16-290915 - Sur le rapport de Mme Brigitte AMOROS, Conseillère Municipale -
Approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) des
Etablissements Recevant du Public (E.R.P.) et des Installations Ouvertes
aux Publics (I.O.P) de la Ville d'Aubagne.**

La Ville d'Aubagne accepte par cette délibération d'approuver l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la Ville d'Aubagne sur 3 périodes de 3 ans.

Ce document comprend la programmation, le financement des travaux de mise en accessibilité ainsi que la restitution de la phase de concertation et doit être transmis au Préfet.

La Ville d'Aubagne est particulièrement attachée à une accessibilité pour tous sans exclusion. Aussi, et afin de planifier et d'organiser les travaux de mise en accessibilité, l'Ad'AP patrimoine de la ville a été construit en lien étroit avec les acteurs locaux et notamment les membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité.

Ce document fait état de la stratégie patrimoniale retenue ainsi que la restitution de la phase de concertation.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **16-290915** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « SPORT »

**17-290915 & 19-290915 - Sur les rapports de M. Pascal AGOSTINI, Adjoint au Maire -
Renouvellement des Contrats d'Objectifs intervenus avec
les Associations V.T.T. du GARLABAN, « Vélo Club Aubagnais » et « Pays
d'Aubagne HandBall Agglomération » (P.A.HB.).**

Ces deux délibérations proposent de renouveler les Contrats d'Objectifs liant la Ville d'AUBAGNE avec les trois associations précitées, arrivés à leur terme et de verser à ce titre :

- au « V.T.T. Garlaban » une subvention de 1.000 €,
- au « Vélo-Club Aubagnais » une subvention de 3.000 €,
- au « Pays d'Aubagne HandBall Agglomération » (P.A.HB.) une subvention de 5.000 €.

Ces délibérations, proposées sur la base de la promotion du sport et du soutien aux clubs sportifs, ont reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

Les délibérations n°s **17-290915** à **19-290915** sont adoptées à l'UNANIMITE.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

**20-290915 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Personnel Communal : Mise en place d'un dispositif de chèques cadeaux
pour le personnel de la Ville et du C.C.A.S. à l'occasion des fêtes de
Noël dans le cadre de l'action sociale obligatoire.**

Cette délibération vise à la création d'un dispositif de chèques-cadeaux de Noël pour le personnel de la Ville et du C.C.A.S., lequel remplace le traditionnel colis alimentaire de Noël. Le montant de son attribution est conditionné au critère de revenu.

La délibération n° **20-290915** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de M. FONTAINE, Mmes AIT-ABBAS, LUNETTA, GIOVANNANGELI, M. GRANDJEAN.

**21-290915 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Personnel Communal : Convention entre la Ville d'Aubagne et l'Association
« Terre de commerces » dans le cadre de la mise en place d'un
dispositif de « chèques cadeaux » pour le personnel à l'occasion des
fêtes de Noël.**

En lien direct avec la précédente, dans le cadre de l'action sociale en faveur des agents de la Ville et du C.C.A.S., cette délibération permet la signature d'une convention avec la Fédération des Commerces de Proximité des Bouches-du-Rhône

« Terre de commerces », qui développe le dispositif Shop'in13, formule de chèques cadeaux.

La délibération n° **21-290915** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de M. FONTAINE, Mmes AIT-ABBAS, LUNETTA, GIOVANNANGELI, M. GRANDJEAN. Abstentions de M. RAMPAL (2) et Mme HARKANE (2).

22-290915 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -

Personnel Communal : Modification de la durée quotidienne de travail des emplois d'agents de Police Municipale.

Dans le cadre de la mise en place d'une organisation du travail établie sur des cycles de trois semaines, cette délibération porte la durée quotidienne de travail des agents de Police Municipale de 10 à 12 heures, et ce à compter du 1^{er} Novembre 2015.

La délibération n° **22-290915** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de M. FONTAINE, Mmes AIT-ABBAS, LUNETTA, GIOVANNANGELI, M. GRANDJEAN.

23-290915 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -

Personnel communal : Indemnités d'astreinte.

Par cette délibération, il est proposé de fixer les cadres d'emploi susceptibles d'intervenir en astreinte et d'en fixer les montants de rémunération.

Cette délibération permet l'extension des attributions d'astreinte aux cadres d'emplois de Gardien de Police Municipale et de Chef de Service Police municipale dans le cadre notamment du plan communal de sauvegarde.

La délibération n° **23-290915** est adoptée à l'UNANIMITE.

VIE MUNICIPALE

24-290915 - Sur le rapport de M. Le Maire -

Comptes-rendus des délégations du Conseil Municipal à Monsieur Le Maire conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par cette délibération, le Conseil Municipal **prend acte** de la communication de la copie des comptes-rendus de l'exercice des mandats confiés à Monsieur Le Maire dans le cadre de l'Article L. 2122.22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales conformément aux délibérations du Conseil Municipal du 28 Avril 2014.

--- ooo **O** ooo ---

Merci à toutes et tous pour ce Conseil Municipal.

Vous avez vu qu'il a été un peu long mais les sujets étaient d'importance, voire même des sujets capitaux pour la Ville d'Aubagne.

Merci à tous. Bonne soirée.

La séance est levée à 21 heures 30.

